

## AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE GROUPE TMX INC.

Groupe TMX Inc. (« **Groupe TMX** ») tiendra une assemblée extraordinaire des porteurs (les « **actionnaires de Groupe TMX** ») d'actions ordinaires (les « **actions de Groupe TMX** ») de Groupe TMX au TMX Broadcast Centre, 130 King Street West, Main Floor, Toronto (Ontario) Canada, le 12 septembre 2012, à partir de 10 h (heure de l'Est) (l'« **assemblée de Groupe TMX** »).

À titre d'actionnaire de Groupe TMX, vous êtes invité à assister à l'assemblée de Groupe TMX convoquée aux fins suivantes :

1. examiner, conformément à une ordonnance provisoire de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (rôle commercial) datée du 8 août 2012, en sa version modifiée le cas échéant (l'« **ordonnance provisoire** ») et, s'il est jugé souhaitable, adopter, avec ou sans modification, une résolution spéciale des actionnaires de Groupe TMX (la « **résolution relative à l'arrangement ultérieur** »), dont le texte intégral est reproduit en annexe B à la circulaire d'information de la direction de Groupe TMX ci-jointe (la « **circulaire** »), portant approbation de l'arrangement (l'« **arrangement ultérieur** ») conformément à l'article 182 de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) (la « **LSAO** ») visant Groupe TMX et Groupe TMX Limitée (anciennement, Corporation d'Acquisition Groupe Maple) (« **Maple** »), tel qu'il est plus amplement décrit et énoncé dans la circulaire (arrangement ultérieur qui peut être modifié ou complété conformément à la convention de soutien (la « **convention de soutien** ») intervenue en date du 30 octobre 2011, en sa version modifiée le 24 février 2012 et le 30 avril 2012, entre Groupe TMX et Maple);
2. examiner et, s'il est jugé souhaitable, adopter, avec ou sans modification, une résolution ordinaire des actionnaires de Groupe TMX, dont le texte intégral est reproduit en annexe C à la circulaire, portant approbation du régime d'options d'achat d'actions de Maple (la « **résolution relative au régime d'options de Maple** »), tel qu'il est plus amplement décrit dans la circulaire; et
3. délibérer de quelque autre question dont l'assemblée de Groupe TMX ou quelque reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report peut être dûment saisie.

Seuls les actionnaires de Groupe TMX inscrits à la fermeture des bureaux le 13 août 2012 auront le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée de Groupe TMX et d'y voter.

La circulaire qui accompagne le présent avis est votre document de référence quant aux points à l'ordre du jour de l'assemblée de Groupe TMX et comprend le texte intégral de la résolution relative à l'arrangement ultérieur, de la résolution relative au régime d'options de Maple et de l'ordonnance provisoire, respectivement reproduit en annexe B, en annexe C et en annexe E, annexes qui sont intégrées par renvoi dans le présent avis.

Si vous êtes un actionnaire de Groupe TMX inscrit, que vous soyez ou non en mesure d'assister à l'assemblée de Groupe TMX en personne, vous êtes prié de remplir, de signer et de renvoyer le formulaire de procuration ci-joint à l'agent des transferts de Groupe TMX, Compagnie Trust CIBC Mellon : i) par la poste en utilisant soit l'enveloppe préaffranchie fournie, soit une enveloppe adressée à Compagnie Trust CIBC Mellon, à l'attention de Proxy Department, C.P. 721, Agincourt (Ontario) Canada, M1S 0A1; ii) par télécopieur à Compagnie Trust CIBC Mellon, à l'attention de Proxy Department, au 1-866-781-3111 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou au 416-368-2502 (de l'extérieur du Canada et des États-Unis); iii) par Internet à l'adresse [www.proxypush.ca/x](http://www.proxypush.ca/x) en inscrivant votre numéro de contrôle de 12 caractères situé sur le formulaire de procuration et en suivant les directives à l'écran; ou iv) en mains propres auprès de Compagnie Trust CIBC Mellon, au 320 Bay Street, Banking Hall, Toronto (Ontario) M5H 4A6. Vous trouverez des directives quant à la manière de remplir et de renvoyer votre formulaire de procuration dans le formulaire de procuration et

dans la circulaire ci-joints. L'agent des transferts de Groupe TMX doit recevoir votre formulaire de procuration au plus tard à 17 h (heure de l'Est) le 10 septembre 2012, ou, si l'assemblée de Groupe TMX est ajournée ou reportée, au plus tard 48 heures (sauf les samedis, dimanches et jours fériés) avant la reprise de l'assemblée de Groupe TMX.

De plus, si vous êtes un actionnaire de Groupe TMX inscrit, afin de recevoir la contrepartie que les actionnaires de Groupe TMX ont le droit de recevoir dans le cadre de l'arrangement ultérieur, vous devez remplir et signer la lettre d'envoi ci-jointe et la renvoyer, avec vos certificats d'actions et les autres documents et actes requis, à Compagnie Trust CIBC Mellon (le « **dépositaire** »), conformément aux procédures indiquées dans la lettre d'envoi. Si l'arrangement ultérieur est réalisé, vous recevrez la contrepartie pour vos actions de Groupe TMX de la manière décrite dans la circulaire ci-jointe. Si l'arrangement ultérieur n'est pas réalisé, les certificats d'actions envoyés au dépositaire vous seront restitués.

Si vous êtes un actionnaire de Groupe TMX non inscrit (par exemple, si vous détenez vos actions de Groupe TMX dans un compte auprès d'un intermédiaire, notamment un courtier en valeurs, un fiduciaire, une institution financière, un dépositaire ou un prête-nom), vous devez suivre les procédures de vote décrites dans le formulaire d'instructions de vote ou quelque autre document d'envoi joint à la circulaire ou appeler votre courtier en valeurs, fiduciaire, institution financière, dépositaire, prête-nom ou autre intermédiaire pour obtenir de l'information quant à la manière d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions de Groupe TMX.

L'ordonnance provisoire confère aux actionnaires de Groupe TMX inscrits un droit à la dissidence à l'égard de l'arrangement ultérieur et, si l'arrangement ultérieur prend effet, de se faire payer un montant correspondant à la juste valeur de leurs actions de Groupe TMX conformément à l'article 185 de la LSAO, en sa version modifiée par l'ordonnance provisoire et le plan d'arrangement dans le cadre de l'arrangement ultérieur. Ce droit à la dissidence et les procédures à suivre pour l'exercer sont décrits dans la circulaire sous la rubrique « Droits des actionnaires dissidents ». Aux termes des procédures de dissidence, l'actionnaire de Groupe TMX inscrit qui souhaite faire valoir sa dissidence doit envoyer un avis d'opposition écrit à la résolution relative à l'arrangement ultérieur à Groupe TMX (à l'attention du secrétaire de Groupe TMX) soit i) par courrier recommandé à son siège social au 130 King Street West, Toronto (Ontario) Canada, M5X 1J2, soit ii) par télécopieur, au 416-947-4461, et veiller à ce que cet avis d'opposition soit reçu au plus tard à 17 h (heure de l'Est) le 11 septembre 2012 ou, en cas d'ajournement ou de report de l'assemblée de Groupe TMX, au plus tard à 17 h (heure de l'Est) un jour ouvrable avant la date fixée pour la reprise de l'assemblée de Groupe TMX, et doit par ailleurs respecter rigoureusement les procédures de dissidence décrites dans la circulaire. **Le défaut de respecter rigoureusement les procédures de dissidence prévues à l'article 185 de la LSAO, en sa version modifiée par les dispositions de l'ordonnance provisoire et le plan d'arrangement, entraînera la perte du droit à la dissidence.** Voir « Droits des actionnaires dissidents » dans la circulaire et l'annexe G à la circulaire.

Les actionnaires de Groupe TMX non inscrits qui détiennent des actions de Groupe TMX immatriculées au nom d'un intermédiaire, notamment un courtier en valeurs, un fiduciaire, une institution financière, un dépositaire ou un prête-nom, et qui souhaitent faire valoir leur dissidence doivent savoir que **SEULS LES PROPRIÉTAIRES INSCRITS D'ACTIONNAIRES DE GROUPE TMX ONT LE DROIT DE FAIRE VALOIR LEUR DISSIDENCE À L'ÉGARD DE LA RÉOLUTION RELATIVE À L'ARRANGEMENT ULTÉRIEUR.** Les actionnaires de Groupe TMX non inscrits qui souhaitent faire valoir leur dissidence doivent communiquer avec leur courtier en valeurs, fiduciaire, institution financière, dépositaire, prête-nom ou autre intermédiaire.

Groupe TMX a pris des dispositions en vue de présenter l'assemblée de Groupe TMX en webémission audio en direct pour les actionnaires de Groupe TMX qui ne peuvent assister en personne à l'assemblée de Groupe TMX. Groupe TMX affichera les détails concernant la façon d'écouter la webémission sur son site Web à l'adresse [www.tmx.com](http://www.tmx.com) et dans un communiqué de presse avant l'assemblée de Groupe TMX. Toutefois, les

actionnaires de Groupe TMX ne seront pas autorisés à voter ni par ailleurs à participer à l'assemblée de Groupe TMX au moyen de la webémission.

Groupe TMX a joint au présent avis de convocation à l'assemblée extraordinaire des actionnaires de Groupe TMX Inc. la circulaire, un formulaire de procuration et une lettre d'envoi (et une enveloppe préadressée), et a affiché ces documents sur son site Web à l'adresse [www.tmx.com](http://www.tmx.com).

Par ordre du conseil d'administration de Groupe TMX,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sharon C. Pel', written in a cursive style.

Sharon C. Pel  
Première vice-présidente et chef des affaires juridiques et commerciales  
Toronto (Ontario)  
Le 13 août 2012